

## RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE À CACHAN

Déductible des 108h  
(modèle au verso)

### AU PROGRAMME

#### - Livret Scolaire Unique Numérique

Standardisation des pratiques, fichage et traçabilité :

NON le LSUN ne nous convient pas !

#### - Carnet de suivi en mater

-Décryptage des contradictions et aberrations.

-Ce qu'on veut nous imposer, ce qu'on peut refuser

#### - Le Registre de santé et sécurité au travail (RSST)

-à quoi sert-il ?

-Comment l'utiliser ?

#### -Réforme de l'évaluation des enseignant-e-s : PPCR

- Ce que prévoit le projet ministériel définitif

#### -Carte scolaire : le point sur les besoins en ouvertures, les risques de fermetures

—> **Venez avec vos questions, vos demandes individuelles ou collectives**, nos militant-e-s y répondront dans la mesure du possible ou les transmettront aux représentants syndicaux qui le pourront !

—> **Les RIS peuvent toujours se déduire des 108 heures, en particulier les animations pédagogiques ou m@gistère**

Nom: .....

Prénom: .....

Fonction: .....

Ecole: .....

Ville: .....

Objet: réunion d'information syndicale

M/Mme l' IEN de la circonscription de .....

Conformément au Décret 82-447 du 28 mai 1982 et à l'arrêté du 29 août 2014 relatifs à l'exercice du droit syndical, je vous informe que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par SUD éducation Créteil qui se tiendra à

**l'école élémentaire LA PLAINE à CACHAN le jeudi 19 janvier de 16h à 19h**

Cette RIS se déroulant en dehors du temps de travail devant les élèves, les 3h de cette réunion seront décomptées des 108 h hors APC.

Veillez croire, M/Mme l' IEN, à l'assurance de mon profond attachement au service public de l'Education nationale.

Le .....

Signature